

même sera transférée comme il est de droit dans ce sanctuaire. Au cas où, pour un motif particulier, il semblerait bon de ne pas observer cette loi, le Maître général aura la faculté de prendre les mesures que lui conseilleront l'équité et la sagesse, en respectant d'ailleurs les lois de son ordre.

Fin au prochain numéro.

Le Saint Nom de Jésus

15 janvier

LA CONFRÉRIE DU TRÈS-SAINT NOM DE DIEU



Le nom doit exprimer la nature et les propriétés des choses qu'il désigne. Il n'en est pas toujours ainsi des noms portés par les hommes.

Mais lorsque Dieu lui-même impose un nom choisi à une créature privilégiée, toujours ce nom, venu du ciel, exprime un don gratuit, accordé par la munificence divine. Si le fils de Jonas, Simon, devient Pierre, c'est qu'il est l'inébranlable granit sur lequel reposera l'Eglise du Christ.

S'agit-il de baptiser le fils de Dieu, devenu semblable à nous, ce sera d'un nom nouveau, que la bouche de l'Éternel déterminera. Et ce nom redira l'ineffable grâce accordée à Celui qui le possède. Il s'appellera *Jésus* c'est-à-dire Sauveur, car il sauvera son peuple de ses péchés. En effet, il n'y a sous le ciel aucun autre Nom qui ait été donné aux hommes par lequel nous puissions être sauvés.

Sauver signifie délivrer du mal et conserver dans le bien. Jésus délivrera les hommes, ses frères, du mal qui les tue, en leur remettant leurs péchés. Il les établira et les conservera dans le bien en leur accordant la grâce divine qui fera d'eux les fils adoptifs de son Père ; et plus tard, en les rendant participants de sa gloire, il les constituera ses cohéritiers dans l'éternel royaume de la félicité sans mesure.

Pour obtenir ce but poursuivi par son Incarnation, le Fils de Dieu fera resplendir son admirable Nom aux regards de tous les peuples. De ce Nom béni descendra la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Sur